



Nom de domaine - risque juridique

Par **bouchon33**, le **15/09/2017** à **15:12**

Bonjour,

Dans le cas où l'on souhaite enregistrer un nom de domaine tel que par exemple : vertcup.com ; et qu'il existe déjà un nom de domaine cupvert.com (les deux noms de domaine sont composés des 2 mêmes mots mais inversés).

Y-a-t'il un risque juridique ? (cybersquatting, typosquatting...).

Peux-t'on être contraint par le titulaire du NDD déjà déposé de lui céder le nom que l'on a enregistré ?

Je précise qu'aucun des 2 noms de domaine est à l'INPI, et que cupvert.com ne donne accès à aucun site internet sur google.

Par **SJ4**, le **15/09/2017** à **15:19**

bonjour,

difficile de confondre les 2 noms qui ne se prononcent pas du tout pareil. pas d'exploitation du nom de domaine le plus ancien. les risques sont plutôt minimes.

Par **morobar**, le **15/09/2017** à **18:23**

Oui enfin ce raisonnement admet des limites.

Il suffit d'essayer par exemple de déposer un nom comme "cola coca" pour comprendre.

Il peut y avoir parasitage si le nom de base bénéficie d'une certaine renommée sociale et/ou commerciale, surtout pour des domaines d'activité proches.